

AVIS DE PUBLICITE –**MANIFESTATION D'INTERET SPONTANE****EDF HYDRO ALPES – AMENAGEMENT HYDROELECTRIQUE DE CIZE BOLOZON****COMMUNE DE THOIRETTE-COISIA (39)****Convention de mise à disposition de terrain**

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation spontanée d'intérêt d'une personne morale pour l'occupation du domaine public hydroélectrique pour l'exercice d'une activité économique de location d'embarcations.

Si aucun candidat supplémentaire ne se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnées ci-dessous, EDF attribuera à l'entreprise ayant manifesté son intérêt une convention d'occupation temporaire.

Si un candidat supplémentaire se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnée ci-dessous, EDF analysera les propositions au regard des critères mentionnés ci-dessous et attribuera une convention d'occupation temporaire au candidat ayant présenté la proposition la mieux classée.

Les candidats sont informés qu'un certain nombre de pièces devront être produites pour permettre la signature de la convention d'occupation temporaire.

Publié le	02/06/2022
Durée de mise en ligne de l'avis	2 semaines
Date limite de réception propositions	16/06/2022
Objet de l'occupation	Occupation du domaine public hydroélectrique
Lieu	Commune : Thoirette-Coisia Références cadastrales : domaine public hydroélectrique
Activité sollicitée par le demandeur	Utilisation d'une rampe existante pour de la location d'embarcations
Caractéristiques essentielles / restrictions de l'emplacement	Berge de l'Ain
Type d'autorisation délivrée/ Durée	Convention d'occupation précaire et révocable Durée jusqu'au 30/09/2022
Conditions financières à la charge du demandeur	Redevance annuelle d'occupation en application de l'article L 2125 du CG3P
Conditions générales d'attribution/ critères de sélection	Les demandes seront analysées selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none">- Maturité du projet- Faisabilité du projet- Compatibilité du projet avec les contraintes de l'exploitation hydroélectrique
Dépôt des candidatures	Lettre recommandée avec accusé de réception à : EDF – HYDRO ALPES – Direction Concessions – 134 Rue de l'Etang – 38950 St Martin le Vinoux A l'attention de Monsieur HERVE



	<p><i>Le pli cacheté devra porter les mentions suivantes :</i> CONFIDENTIEL – NE PAS OUVRIR <i>Objet à mentionner : Candidature COT VALLEE AIN ref Cize Bolozon 20220602-58257</i></p>
Service à contacter pour renseignement	<p>Lettre recommandée avec accusé de réception à : EDF – DTEAM CC PFA 54 Avenue Robert Schuman B.P. 1007 68050 MULHOUSE</p>

NOTICE

Pour remplir les avis de publicité (autorisation de courte durée nombre d'autorisations pour activité économique projetée non limité manifestation d'intérêt spontanée)

- **Durée de mise en ligne de l'avis** : à compter de sa publication (au minimum 1 mois pour les manifestations spontanée d'intérêt – 10 jours pour les autres)
- **Date limite de réception propositions** : indiquer une date précise et une heure
- **Objet de l'occupation** : terrain nu, immeuble bâti, plan d'eau...
- **Lieu** : Commune, adresse précise du bien, références cadastrales, délimitation de l'emplacement
- **Activité** : indiquer les activités autorisées et/ou exclues
Dans le cadre d'une manifestation spontanée d'intérêt, préciser l'activité qui va être réalisée sur l'emplacement.
- **Caractéristiques essentielles/particularités du bien**: infrastructure, équipement, accessibilité
- **Restrictions** : éventuelles restrictions (exemple : accès par chemin de halage...)
- **Type d'autorisation délivrée / Durée** : convention d'occupation temporaire / 1 mois maximum pour les COT de courte durée
- **Conditions générales d'attribution** :
Pièces à fournir
Les mentionner

Conditions financières :
Indiquer le montant de la redevance
- **Critères de sélection** : important de les préciser pour les manifestations spontanées d'intérêt afin de gagner du temps. La redevance peut être incluse dans ces critères.
- **Dépôt des candidatures** : *Modalités de transmission* : lettre recommandée avec accusé de réception auprès de tel service (adresse à mentionner) et/ou par voie électronique à telle adresse
- **Service à contacter pour tout renseignement** : donner les coordonnées du contact de EDF et préciser si des visites sur place sont possibles